

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 6 FEVRIER 2018

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude – BOUCAUD Franck –VAURAZ Christophe - MEY Karine - KOOMEN Chantal - GUILLARME Grégory – MATHON Christophe – RUET Raymond - LALLEMENT Annette**

Excusé(s) : **DESSEIGNE Alain- CHEVALIER Jean-Pierre– PELLETIER Franck**

Démissions : **CHEVILLON Yannick - DUBRESSON Nathalie - GUYOT Florence**

- *Mr DESSEIGNE a donné procuration à Mr MATHON –*
- *Mr PELLETIER a donné procuration à Mr GUILLARME –*

AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS :

a) PLUI :

Plusieurs cabinets travaillent sur ce dossier. Pour l'instant, seules les communes qui ont un PLU sont concernées. Les communes qui sont en carte communale, ont été consultées par les services de l'agglo pour faire un état des lieux des terrains constructibles disponibles à ce jour.

b) Transformation SAMDIV en SPL(société publique locale) :

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette SPL. Le coût d'entrée est d'1 €/habitant, soit 859 €.

c) Service d'instruction mutualisé des demandes d'urbanisme :

Possibilité de bénéficier du service de l'agglo pour contrôler les constructions qui font suite à un permis de construire. Le coût par dossier de permis de construire serait d'environ 200 €. Ce contrôle sera strict. Le contrôle des déclarations préalables sera toujours assuré par la commune.

Dans un souci d'équité, le conseil décide par vote, de ne pas adhérer, pour l'instant, à ce service

Vote : Adhésion : Oui 0 Abstention : 1 Non : 11

d) Culture :

Harmonisation des tarifs entre les différents musées de l'agglo.

Une subvention de 3000€ proposée par l'agglo est à partager entre les communes et les associations qui ont un projet répondant aux critères d'attribution suivants : aspect culturel, rayonnement intercommunal, évènement émergent. Les associations qui souhaitent déposer un dossier, peuvent le faire sur le site de l'agglo avant fin mars 2018.

Des fiches de randonnée ont été créées, par l'office du tourisme, pour 11 communes de l'agglo, dont SALLES-ARBUISSONNAS et seront à disposition des touristes, dès le printemps.

Projet numérique au musée Cl. Bernard ainsi qu'au musée du Prieuré.

e) Journées du Patrimoine :

Elles se dérouleront les 15 et 16 septembre 2018.

f) Circuit du tacot :

Une réunion avec les responsables du département a eu lieu, le 15 janvier en vue d'une possible restauration. Mme LALLEMENT propose d'installer une plaque sur le bâtiment de la gare, expliquant à quoi servait ce bâtiment. Le conseil trouve l'idée intéressante mais souhaite attendre l'évolution du projet du circuit du tacot, afin que cette plaque ne fasse pas double emploi avec les informations prévues dans ce projet.

g) Musée Le Prieuré :

Une convention est signée entre la commune et l'agglo pour mise à disposition des locaux du musée, du cloître, de la salle capitulaire et du parloir. Il est précisé que 6 éclairages, à l'intérieur du cloître, seront remis en état aux frais de l'agglo. En contre partie, la commune demande le retrait des ces 6 points lumineux de l'éclairage public géré par le SYDER. La consommation électrique sera prise en charge par la commune car l'alimentation viendra du compteur de l'église.

Une délibération est prise pour la signature de cette convention.

LA BENOITE :

Mr GONTHIER installera son équipe le lundi 19 février et l'ouverture officielle aura lieu le lundi 26 février. Les travaux de remise en état (plomberie, électricité, chambre froide, matériel de la cuisine, du bar, bac à graisses, nettoyage complet) devront être terminés, normalement, pour le 18 février. Ces travaux, sont à la charge de la commune.

TRAVAUX :

a) Porte gothique :

Le dossier pour demande d'autorisation de travaux sur monument classé et la demande de Subvention, auprès de la DRAC, ont été envoyés à la préfecture. La souscription, dans le cadre de la Fondation du Patrimoine est toujours ouverte. Les dons peuvent encore être versés.

b) Rénovation de la nef de l'église d'ARBUISSONNAS :

L'architecte, Mr GUYONNET prévoit le lancement de l'appel d'offres, mi-février. Le chœur et les chapelles latérales ne sont pas concernés par ces travaux. La souscription, dans le cadre de la fondation du Patrimoine est également toujours ouverte pour recevoir les dons.

c) Réfection hall + escaliers de la mairie :

Travaux prévus du 19 février au 30 mars. Durant cette période, la salle du 1^{er} étage sera inaccessible.

d) Toilettes publiques :

La commission travaux va se réunir pour étudier les esquisses.

e) Jeux d'enfants :

Un nouveau jeu sera installé au pré du Breuil. Pour le fond de Salles, la décision sera prise plus tard.

f) Borne incendie :

Demande de devis pour changement de 2 bornes :

- 1 borne sur la route mitoyenne entre SALLES et BLACE (vers le crêt de Charnat)
- 1 borne en haut de la rue de la Croix Rouse

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

Cette commission sera réunira le mercredi 14 février.

CONSEIL D'ECOLE :

a) Rythmes scolaires : Mme MEY informe le conseil que le conseil d'école, lors de sa dernière réunion, en date du 23 janvier 2018, a décidé, suite à vote, de revenir à la semaine de 4 jours. Le conseil prend acte de cette décision et confirme ce choix. Une délibération sera transmise au service de l'éducation nationale.

b) Travaux vacances d'été 2018 :

Aménagement de la cour d'école, petite cabane, bancs, fresque contre le mur. Pas de peinture intérieure cette année.

c) Armistice 11 novembre :

En raison du 100^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, Mme le Maire demande au directeur de l'école que les enfants soient associés à cette commémoration. Les enseignants ne sont pas opposés.

d) RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) :

Le conseil accorde une subvention de 20 €/classe, soit un total de 80 € pour l'année 2017-2018.

e) Travaux divers :

Réparation porte d'entrée pour un coût de 805,08 € TTC. Travaux de plomberie et sur le réseau du chauffage pour un coût de 1 286,02 €.

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIONS DES FAMILLES :

A ce jour, 5 communes (ST JULIEN, BLACE, SALLES-ARBUISSONNAS, LE PERREON et VAUX EN BEAUJOLAIS) adhèrent à ce centre. Suite à la demande de parents et au retour de la semaine d'école à 4 jours, une étude a été faite pour l'ouverture du centre, le mercredi toute la journée, durant les semaines d'école.

L'idée est intéressante mais se pose le problème du lieu.

Le conseil est d'accord pour étendre les activités du centre le mercredi des semaines d'école mais n'a pour le moment pas de lieu, répondant aux critères, pour accueillir les enfants.

GENDARMERIE :

La gendarmerie a mis en place un groupe de contact, de deux militaires, à disposition des communes du secteur. Ces militaires seront dédiés au contact avec la population (élus, commerçants, entreprises, écoles, clubs, associations....).

ELAGAGE :

Accord pour élagage de l'ensemble des arbres du Fond de Salles pour un montant de 2 124,00 €.

LA POSTE :

Compte tenu de la baisse du courrier, les boîtes aux lettres situées : Route du Tang – le Bourg d'Arbuissonnas et Route de la Voisinée seront supprimées. Une seule et unique boîte, située devant l'agence postale « Place J.Blanc et des Ecoles » restera.

DESHERBAGE « Zéro Phyto » :

Il est décidé de ne pas acheter, pour l'instant, de matériel spécifique et d'utiliser du désherbant « bio ».

POMPIERS :

Suite à la construction de la nouvelle caserne, sur BLACE, le local des pompiers « Rue de la Croix-Polage » mis à la disposition par la commune au SDMIS, a été rendu à la commune, en date du 2 février. La commune prendra, désormais en charge, l'eau et l'électricité.

La participation communale au SMDIS, pour l'année 2018 s'élève à 13640,00 €.

URBANISME :

Suite au passage du dossier de Mr TEXIER Gérard, en commission de sécurité, un avis favorable a été émis, à condition que les conditions mentionnées sur ce document soient scrupuleusement respectées.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Clocher Eglises :

Révision annuelle des cloches des deux églises (225,77 € pour Salles) et (287,81 €) pour Arbuissonnas.

b) Locations communales :

Pour l'ensemble des locations, contrôle obligatoire du plomb, électricité, pour un coût de 2500,00 € TTC.

c) Matériel :

Achat d'un vidéo projecteur (410,84 € TTC).

d) Télévision :

A compter du 24 avril 2018, modification des fréquences pour la réception des chaînes par antenne-râteau.

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 6 mars 2018 à 19h00

Mardi 3 avril 2018

Mercredi 2 mai 2018